

## Les règles de vie quotidienne

Durant votre séjour, nous vous demandons d'observer un certain nombre de règles afin de permettre le bon déroulement de votre hospitalisation. Le respect de ces règles contribue également à créer et à maintenir une atmosphère favorable à la vie en communauté, exigeant le respect de chacun.

### A. La vie journalière

07h15 Lever

09h00 Début des activités (vous devez donc être en tenue adaptée)

23h00 Coucher

Le week-end et les jours fériés, l'horaire de soirée en ce qui concerne le programme TV après 23h doit être négocié avec l'infirmier(e) de nuit.

#### ➤ Les repas :

08h00-08h30	Petit déjeuner (service jusqu'à 8h15, <b>week-end compris-ne pas venir en pyjama</b> )
12h00-12h45	Dîner (service jusqu'à 12h20)
16h30	Un café vous est offert
18h00-18h30	Souper (service jusqu'à 18h15)

Dans la pratique :

- Vous vous présentez à chaque repas en tenue vestimentaire correcte.
- Chacun est tenu de débarrasser et de nettoyer sa table après le repas.
- La vaisselle du souper est l'objet d'une activité pour les patients et s'organise pour la semaine lors de la réunion communautaire.

➤ La distribution des médicaments :

La distribution des médicaments a lieu à la salle de soins, aux heures suivantes :

8h30-08h45	11h45-12h00	17h30-17h45	21h45-22h00 ou 22h30-22h45
------------	-------------	-------------	----------------------------------

Seuls les médicaments prescrits par les médecins de l'hôpital sont autorisés. Vous ne pouvez garder des médicaments en chambre.  
**Les traitements à jeun se prennent à 7h15.**

➤ Le régime de sortie :

Votre régime de sortie sera établi par le médecin psychiatre qui pourra le modifier lorsque cela est nécessaire.

- Sortie interdite (vous restez dans l'unité)
- Sortie parc (vous vous promenez dans le parc, aux alentours des bâtiments)
- Sortie libre :

Il vous est loisible de vous promener à l'extérieur du Domaine à partir de 14h00 et d'être de retour pour 17h30 **une fois par semaine**. Nous vous demandons **d'avertir les infirmiers de votre départ et de signaler votre retour**.

➤ Les visites :

Les visites sont autorisées aux heures suivantes :

- de 16h00 à 17h45 et de 18h30 à 20h30 (en semaine)
- de 14h00 à 17h45 et de 18h30 à 20h30 (les week-ends et jours fériés)

Les visites de patients d'autres unités ne sont pas autorisées.  
Après sa sortie définitive, un patient ne pourra pas revenir en visite dans l'unité pendant une période d'un mois.  
Les animaux ne sont pas admis dans l'hôpital.

Si vous ne souhaitez pas la visite de certaine(s) personne(s), c'est à vous de le signifier à la/les personne(s) concernée(s).

➤ Les départs en week-end :

Il existe différentes formules. Celle qui vous sera accordée, sera déterminée par le psychiatre et vous venez au bureau nursing le jeudi après-midi pour en prendre connaissance et vous inscrire.

- ✓ 1 jour : de 08h00 à 20h00
- ✓ 2 jours : 2x (08h00-20h00)
- ✓ 1 nuit : du samedi 14h00 au dimanche 11h45

## **B. La chambre**

- La chambre constitue l'espace individuel de chacun. Toutefois, l'équipe infirmière y a accès à tout moment.
- Nous vous demandons de ne pas entrer dans la chambre des autres personnes hospitalisées.
- Pour des raisons d'hygiène, la nourriture ne peut être conservée en chambre. Un frigo est à votre disposition dans la salle à manger.
- Outre les appareils électriques nécessaires à votre hygiène (rasoir, sèche-cheveux), un réveil, une petite radio, un walkman sont autorisés. Les ordinateurs portables et les lecteurs DVD portables ainsi que les objets encombrants ne sont pas autorisés dans l'Unité.
- Concernant votre linge, vous n'êtes pas autorisé à faire des lessives dans les lavabos. Mais, vous pouvez confier votre linge à votre famille ou à un proche. Vous pouvez également vous rendre dans un lavoir extérieur, dès que vous êtes en régime de sortie libre. Un fer à repasser est votre disposition, à l'atelier d'ergothérapie (pendant les heures d'ouverture, vous adresser à Delphine Ceulemans).
- Le changement hebdomadaire des literies s'effectue le vendredi, dès votre réveil. Seule la literie de l'hôpital est autorisée pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- Un service de nettoyage journalier entretiendra votre chambre ; aidez le personnel en débarrassant le sol de vos chaussures et autres

objets encombrants.

- Nous vous recommandons vivement de fermer votre armoire à clé (cadenas personnel) et de ne pas laisser d'objets de valeur à vue (portefeuille, gsm, bijoux,...).

### **C. Infrastructure**

Pour des raisons légales, mais aussi et surtout pour votre sécurité et celle de tous les autres patients, il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment. En cas de non-respect : confiscation du tabac, briquet, allumettes... sans récupération de ceux-ci.

Si après un avertissement, il est à nouveau constaté que vous fumez dans votre chambre ou ailleurs dans le bâtiment, une fin d'hospitalisation sera signifiée.

- Les locaux de l'unité sont des lieux de vie communautaire. Leur propreté et leur respect dépendent de chacun d'entre vous.
- La salle à manger, en dehors des repas, vous est accessible pour y lire, prendre une collation, recevoir vos visiteurs (excepté si un groupe s'y déroule et au moment des repas). Un frigo y est à votre disposition. Nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin.
- La vaisselle de l'institution est destinée uniquement au repas à la salle à manger, celle-ci ne peut donc pas quitter la cuisine ou la salle à manger.
- Un salon TV est à votre disposition. L'usage de la télévision, du magnétoscope et du DVD est soumis aux règles de vie commune quant au choix des programmes. Nous vous demandons de ne pas y boire ni manger.
- Un téléphone public est à votre disposition. Afin que chacun puisse recevoir les appels de ses proches, nous vous demandons de limiter votre communication à 10 minutes et de ne pas en recevoir après 23h.
- L'usage du GSM est autorisé pour autant que cet usage ne pose pas problème aux autres patients - par exemple, du fait d'un usage nocturne. Auquel cas, il sera confisqué et son usage en sera limité. Par ailleurs, il vous est demandé de couper votre GSM avant chaque activité et avant

tout entretien.

- La cuisine est réservée au personnel. L'accès aux patients y est interdit en dehors des tâches ménagères.
- Une terrasse est à la disposition sous certaines conditions des personnes fumeuses qui sont en sortie interdite.

#### **D. Responsabilité**

Durant votre séjour, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importantes sommes d'argent. La Direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou objet de valeur non déposés au service « Accueil » contre reçu.

En cas de sortie non programmée, la clôture du compte ne pourra pas être établie sur-le-champ et vous devrez prendre contact avec l'assistante sociale pour récupérer votre argent.

#### **E. Divers**

Tous les participants à un groupe sont soumis à la **règle de confidentialité**. **Ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe**. L'équipe insiste également sur les notions de respect et de tolérance indispensables au bon déroulement des activités.

Par respect pour la cure de chacun, vous vous engagez à une abstinence totale durant tout votre séjour. **Toute consommation ou détention dans l'unité d'un produit susceptible d'induire une dépendance entraîne une fin de séjour immédiate**. Confiez dès lors à l'équipe infirmière les médicaments et autres produits que vous auriez dans vos bagages à votre arrivée.

**Nous nous réservons le droit d'effectuer des contrôles tout au long de votre séjour (alcootest, contrôle urinaire, fouille...)** et en cas de consommation, vous serez interdit de sortie durant deux jours (sauf contrat spécifique « dépendance » : 5 jours de sortie interdite).

**La consommation de boisson énergisante est également interdite** pendant le temps de votre hospitalisation, et ce dans le but de respecter une bonne cohérence médicale avec les traitements prescrits. Cela permet, par exemple, de s'assurer que la prescription d'un somnifère est bien nécessaire et ne vise pas à contrebalancer l'effet stimulant d'une boisson énergisante. Aussi, toute boisson de ce type trouvée dans l'unité sera confisquée et détruite.

Il est **interdit d'amener et de garder des objets tranchants** (cutter, couteau de cuisine....).

Tout rapprochement affectif avec un(e) patient(e) pendant votre séjour peut être l'expression d'une problématique personnelle et risque de vous distraire de votre propre cure. Nous vous conseillons dès lors d'évoquer vos sentiments et émotions avec l'équipe soignante afin de les mettre en lien avec votre parcours personnel et vos difficultés éventuelles.

Au sein de l'unité, il est **interdit d'avoir des relations sexuelles ou des comportements traduisant le caractère sexualisé d'une relation.**

**Si vous ne respectez pas ces règles, la poursuite de votre hospitalisation est remise en question.**

L'hôpital décline toute responsabilité si vous faites **le choix d'utiliser votre véhicule** contre avis médical, de prêter votre véhicule à d'autres patients, de covoyer d'autres patients ou de vous faire covoyer par d'autres patients.

#### **F. Respect :**

Durant votre séjour, nous vous demandons d'être respectueux, à l'égard de vous-même, d'autres patients et du personnel soignant.

**Toute violence physique ou verbale, l'irrespect, la transgression des règles en vigueur dans l'unité, le vol, toute forme de commerce sont inacceptables et entraînent une décision unilatérale de fin d'hospitalisation.**

Nous vous demandons également de respecter l'infrastructure et le matériel mis à votre disposition.

**En cas de dégradation volontaire du mobilier et du matériel, le coût de la réparation sera facturé au patient ou à son responsable légal.**

Nous vous encourageons à vous concentrer sur votre propre hospitalisation et, dès lors, à ne pas utiliser vos compétences personnelles ou professionnelles en vue, par exemple, d'aider un autre patient.

**Le prêt d'argent entre patients hospitalisés est strictement interdit.** Nous déclinons toute responsabilité si vous décidez toutefois de le faire.

### **G. Fonction de médiation**

Si vous avez une plainte à formuler concernant votre séjour hospitalier, vous pouvez vous adresser à la médiatrice, Madame Barthélémi, en appelant au n° 0495/66 22 01 ou en déposant votre demande dans la boîte aux lettres prévue à cet effet qui se trouve dans la salle d'attente en face de l'accueil. La permanence assurée par la médiatrice se tient le jeudi matin de 9h à 12h dans le local n°6 au rez-de-chaussée du Bâtiment Le Centre.

### **H. Questionnaire de satisfaction**

**En fin de séjour**, il vous est demandé de compléter **un questionnaire de satisfaction** qui vous a été remis à l'admission (questionnaire également disponible au bureau infirmier). Ce questionnaire est à déposer dans la boîte réservée à cet usage (boîte verte) soit à l'Accueil, soit dans le hall du Hameau. Votre avis est important pour nous et nous permettra d'améliorer notre prise en charge

### **I. Quelques numéros utiles**

Téléphone des patients : 02/386 09 64

Téléphone du bureau infirmier : 02/ 386 09 63